

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général du 29 mars 2016

Ordre du jour :

1. Plan directeur régional du Gros-de-Vaud
2. Toilettes de la gare
3. Divers
4. Propositions individuelles

Le président M. Jean-Luc Noël ouvre la séance à 20h00. La parole est directement donnée au secrétaire pour l'appel. 49 membres sont présents sur 114, soit une majorité de 25.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance du 8 décembre 2015. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Deux personnes ont souhaités se faire assermenter, il s'agit de :

Mme Marianne Guignard
M. Laurent Caboussat

51 membres sont présents sur 116 soit une majorité de 26.

1. Plan directeur régional du Gros-de-Vaud

La parole est donnée à Mme Cécile Laurent Haldimann, pour la lecture du préavis de la Municipalité

Le plan directeur régional détermine les objectifs d'aménagement de la région considérée et la manière de coordonner les problèmes d'organisation du territoire dépassant le cadre communal.

Si ce Plan Directeur Régional est approuvé, le village de Fey, de par sa bonne desserte en transports publics, sera susceptible d'être au bénéfice d'une marge de manœuvre au regard de la mesure A11 du Plan Directeur Cantonai (PDCn). Cette mesure A11 spécifie qu'en dehors des centres, le taux de croissance estimé par la commune pour les 15 années suivant l'entrée en vigueur du PDCn ne dépasse pas le taux cantonal des 15 années précédant son entrée en vigueur, à savoir 1% par année. Depuis son entrée en vigueur en 2008, le village de Fey a vu sa croissance largement augmenter, c'est pourquoi les 15% de potentiel ne seront vraisemblablement pas suffisants. La considération de notre commune comme étant susceptible d'être au bénéfice d'une marge de manœuvre permettra sans doute à notre village, qui devra obligatoirement et très prochainement redéfinir son plan général d'affectation, d'avoir des arguments pertinents pour conserver au mieux ses zones à bâtir qui ont été légalisées il y a déjà plusieurs décennies.

La parole est donnée à M. Oliver Bleiker pour la lecture du rapport de la commission.

Il est demandé au Conseil Général d'adopter le Plan Directeur Régional du Gros-de-Vaud, tel que présenté.

Le Plan directeur est accepté à la majorité et trois abstentions.

2. Toilettes de la gare

La parole est donnée à M. Daniel Girard pour le préavis de la Municipalité.

Dans sa séance du 24 mars 2015, le Conseil général a accepté la motion présentée par M. Frédéric Vonnez qui demandait qu'une étude soit faite pour la création de toilettes publiques dans le bâtiment de la gare de Fey.

Trois offres différentes ont été demandées à l'entreprise Laurent SA, soit :

- 1) toilettes séparées dans deux locaux, messieurs et dames/ handicapés pour CHF 58'854.60
- 2) un seul local WC mixte, en maintenant la porte telle quelle, et la création d'un dos d'âne sur le chemin du Gottrau pour CHF 40'030.20
- 3) un seul WC, messieurs dames/handicapés, sans urinoir, mais en créant une porte au nord du bâtiment, donnant sur la partie piétonne, à côté du local à vélo, pour CHF 43'855.80

La parole est donnée à M. Guy Lanz pour la lecture du rapport de la commission.

Il est demandé au Conseil Général :

- d'adopter la version 1, d'un montant de CHF 58'854.60
- ou d'adopter la version 2, d'un montant de CHF 40'030.20
- ou d'adopter la version 3, d'un montant de CHF 43'855.80
- d'accepter le financement et la construction par les liquidités courantes

La version 3 est acceptée à la majorité, neuf abstentions et un avis contraire

3. Divers

M. Sven Eggenberger nous informe que la ligne du LEB entre Bercher et Fey sera refaite et qu'un service de bus sera mis en place entre le 11.4.2016 et le 24.6.2016.

La prochaine séance du conseil est prévue le 14.06.2016.

La séance est levée à 21h40

Le Président

Le Secrétaire